

**EXTRAIT N° 82/2021**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 24    Votants : 29    Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le seize octobre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil Municipal - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 09 Octobre 2021.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU.

**PROCURATIONS**

M. LAJAT	à	Mme BAKER
M. SAFON	à	M. PILON
M. VIGNERES	à	M. BERNES
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT- BERNARDINI
M. JOUSSEAUME	à	M. AUGOT

**SECRETAIRE** : Mme MAIRAVILLE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que chaque année le Trésorier propose à la commune d'admettre en non-valeur des titres pour lesquels le recouvrement s'avère impossible en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de la caducité des créances ou de la disparition des redevables.

Monsieur le Maire demande d'admettre en non-valeur la somme de 0.25 € conformément à la liste de proposition d'admission en non-valeur soumise par le Trésorier. Les crédits sont prévus au budget primitif.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur cette proposition.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 29**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'admettre en non-valeur la somme de 0.25 € conformément à la liste de proposition d'admission en non-valeur soumise par le Trésorier. Les crédits sont prévus au budget primitif.



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 16 octobre 2021

Le Maire,

Michel BEUILLE

